

Fiche-actions 4



Intermodalité



Stratégie de mise en œuvre

Il arrive parfois que le vélo et la marche combinés ne puissent pas combler les besoins en déplacements, notamment lorsqu'il y a de longues distances à parcourir. L'intermodalité se présente donc comme une solution efficace offrant le choix et la liberté aux citoyens de combiner la marche ou le vélo avec, entre autres, le transport en commun ou même le traversier au cours d'un même déplacement.

Pour faciliter le passage d'un mode de déplacement à un autre au cours d'un même trajet, il importe de planifier les liens piétonniers et cyclables de manière intégrée avec les principaux arrêts de transport en commun. En collaboration avec le Réseau de transport de la Capitale (RTC), la Ville s'engage à prioriser et à réaliser les liens entre les réseaux piétonniers, cyclable et de transport en commun qui offrent le plus fort potentiel d'intermodalité (**action 1.1.2**). De plus, la Ville accompagnera Capitale Mobilité et le RTC dans la mise en œuvre du service àVélo, de manière à assurer la synergie avec les projets de la Vision (**action 1.3.2**).

Les liens piétonniers et cyclables doivent être accompagnés d'infrastructures de correspondance et d'intermodalité accessibles, sécuritaires et confortables afin de faciliter le changement de mode (**action 3.2.1**), par exemple, avec des stationnements pour vélos sécurisés (**action 1.3.1**), des espaces d'attente protégés des intempéries, des traverses piétonnes sécuritaires, la plantation d'arbres (**action 3.1.4**), etc. De plus, dans tous les projets de réfection et d'ouverture de rue, la Ville s'engage à intégrer les besoins d'intermodalité et d'accessibilité universelles, en saisissant les opportunités de maillage possibles des réseaux (**action 3.1.1**).

Cibles

1

Augmenter les investissements liés à la Vision à 36 \$ par habitant, par année, à partir de 2024

2

Réaliser au moins 2 des projets piétonniers et cyclables parmi les plus prioritaires dans chaque arrondissement avant 2028

3

S'assurer d'avoir un bilan positif chaque année du nombre d'arbres aux abords des projets découlant de la Vision

4

Comparer l'espace dédié aux modes actifs et au verdissement avant et après les aménagements pour l'ensemble des projets

